

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal  
de la commune de BEYNAC-ET-CAZENAC**

**N° 2022/67**

**Séance du mardi 06 septembre 2022**

**Nombre de membres :**

En exercice : 15

Présents : 12

Représenté(s) : 1

Votants : 13

L'an **deux mille vingt-deux**, le **six septembre** à 18 heures 30, le conseil municipal de Beynac-et-Cazenac, régulièrement convoqué par la loi, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la **MAIRIE, salle de réunion du conseil municipal sous la présidence du Maire**, Serge PARRE.

**Date de convocation :**

26/08/2022

**Présents** : PARRE Serge, GAUTHIER Thierry, VIGIER Florence, PEIRO Jean-Manuel, ROUME Jean-Michel, BENNATI Michel, THEIL Arlette, LACOMBE Marie-Cécile, CHAUSSE David, RUBIO Joëlle, DEVAUX Véronique, BROUQUI Corinne.

**Acte rendu exécutoire**

**après dépôt en Préfecture**

**le :**

**Absents excusés** : VAUCEL Francis, DIOU Jean-Luc

**Et publication du :**

**Procuration(s)** : PERSON Eddy à BENNATI Michel

**Ou notification du :**

**Secrétaire de séance** : DEVAUX Véronique

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2 – VIREMENTS DE CREDITS – BUDGET PRINCIPAL**

Le Maire propose au Conseil municipal de procéder à des virements de crédits de la façon suivante:

-Réapprovisionner l'opération d'investissement 101 – Accessibilité bâtiment de la Poste de 18 000 euros,

-Prévoir des crédits en recettes et dépenses au chapitre 041 soit 813,00 euros afin de saisir comptablement l'achat d'une parcelle pour l'euro symbolique,

-Prévoir des crédits au chapitre 041 pour corriger une erreur de factures d'honoraires payées par mandats 730 et 762 sur l'exercice 2019 et intégrer les frais de maîtrise d'œuvre correspondant à l'opération de travaux à laquelle ils se rapportent : opération 102 Aménagement aire de stationnement du Capeyrou pour 4 080 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

-DECIDE de procéder aux virements de crédits suivants tels que proposés par le Maire :

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.*

**AR Prefecture**

024-212400402-20220906-2022\_67-DE  
Reçu le 07/09/2022  
Publié le 07/09/2022

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal  
de la commune de BEYNAC-ET-CAZENAC

DM2 – 2022 - BP

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

SECTION D'INVESTISSEMENT			DEPENSES		RECETTES	
			Diminution crédits €	Augmentation crédits €	Diminution crédits €	Augmentation crédits €
<b>C/23 op.202208 Sécurisation des falaises</b>	2314	Constructions sur sol d'autrui	18 000.00			
<b>C/23 op.101 Accessibilité bâtiment La Poste</b>	2313	Constructions		18 000.00		
<b>TOTAL D23 IMMOBILISATIONS EN COURS</b>			18 000.00	18 000.00		
<b>C/041</b>	1328	Autres				813.00
<b>C/041</b>	2111	Terrains nus		813.00		
<b>C/041 opération 102</b>	2031	Aménagement aire de stationnement du Capeyrou				4 080.00
<b>C/041 opération 102</b>	2313	Aménagement aire de stationnement du Capeyrou		4 080.00		
<b>TOTAL 041 – OPERATIONS PATRIMONIALES</b>				4 893.00 €		4 893.00 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>			<b>18 000.00</b>	<b>22 893.00</b>	<b>0</b>	<b>4 893.00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>4 893.00 €</b>		<b>4 893.00 €</b>

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme

Le Maire, Serge PARRE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours  
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif  
de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de  
sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

**AR Prefecture**

024-212400402-20220906-2022\_67-DE  
Reçu le 07/09/2022  
Publié le 07/09/2022